

LUNDI 04 OCTOBRE 2021

À une séance régulière du conseil de la Municipalité de St-Rosaire, tenue à 20h00, au Centre multifonctionnel 12, rue Fournier, sont présents: M. Harold Poisson, Maire ainsi que les conseillers suivants : Mme Alexandra Champagne, Mme Cynthia St-Pierre, M. Éric Bergeron, M. Ghislain Vachon, M. Jean-Philippe Bouffard, Mme Johanne Gagnon et ainsi que Mme Julie Roberge, directrice générale et secrétaire-trésorière.

Lecture et adoption de l'ordre du jour.

L'ordre du jour de la présente séance a été remis à chacun des membres du Conseil présents.

8333-1021

Il est proposé par la conseillère Cynthia St-Pierre, appuyé par la conseillère Johanne Gagnon d'adopter l'ordre du jour en ajoutant aux Affaires nouvelles ouvertes au point 20.1 Résolution – Quote-part pour Avenue Santé Bois-Francis et en laissant ouvertes les *Affaires nouvelles* jusqu'à la fin de la séance.

ADOPTÉE

Adoption du procès-verbal du 13 septembre 2021.

Le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 septembre 2021 a été transmis au maire et aux membres du Conseil.

8334-1021

Il est proposé par la conseillère Alexandra Champagne, appuyé par le conseiller Jean-Philippe Bouffard et résolu unanimement que la secrétaire-trésorière soit dispensée de la lecture du procès-verbal et que celui-ci soit adopté tel que transmis.

ADOPTÉE

Adoption des comptes.

Sur proposition du conseiller Éric Bergeron, appuyée par la conseillère Cynthia St-Pierre, il est résolu unanimement d'adopter les comptes du mois de septembre 2021 tels que déposés au montant total de 198 304.11 \$.

8335-1021

ADOPTÉE

Je soussignée, Julie Roberge, secrétaire-trésorière, certifie par la présente que la Municipalité de St-Rosaire dispose de crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses ci-haut mentionnées sont projetées.

Julie Roberge, secrétaire-trésorière

Rapport de l'inspecteur municipal.

Il est proposé par la conseillère Johanne Gagnon, appuyé par la conseillère Alexandra Champagne et résolu que le rapport de l'inspecteur municipal soit accepté tel que donné.

8336-1021

ADOPTÉE

Dépôt – États comparatifs

Une copie interne des états comparatifs au 30 septembre 2021 est remise au maire et à chacun des conseillers présents, tel que prescrit à l'article 176.4 du Code Municipal.

Le Conseil prend acte du dépôt

Avis de motion et présentation du projet de règlement modifiant le nom du G-200.

Conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec*, le conseiller Éric Bergeron donne avis de motion qu'à une séance ultérieure du Conseil, le règlement 191-0921 sera présenté pour adoption. Ce règlement aura pour objet de modifier le nom par G-100 afin d'harmoniser les dispositions réglementaires à être appliquées par la Sûreté du Québec sur le territoire de la MRC d'Arthabaska.

8337-1021

Une dispense de lecture dudit règlement est demandée afin d'alléger la procédure d'adoption. Une copie dudit projet de règlement est remise aux membres du conseil, le tout conformément à la loi.

ADOPTÉE

Adoption du règlement 192-1021 concernant les normes d'utilisation de l'eau potable.

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Rosaire a adopté le règlement numéro 98-0907 en septembre 2007 et qu'il y a lieu d'abroger ce règlement par le présent règlement;

8338-1021

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné lors de la séance du 13 septembre 2021 par la conseillère Cynthia St-Pierre.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Cynthia St-Pierre, appuyé par la conseillère Johanne Gagnon et résolu unanimement que le règlement no 192-1021 concernant les normes d'utilisation de l'eau potable soit adopté.

ADOPTÉE

Avis de motion et présentation du projet de règlement d'emprunt no 193-1121.

Monsieur Ghislain Vachon, par la présente :

- Donne avis de motion qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement numéro 193-1121 décrétant un emprunt et une dépense de 2 485 300 \$ pour les travaux de remplacement de conduites d'eau potable.
- Dépose le projet de règlement numéro 193-1121 intitulé règlement décrétant un emprunt et une dépense de 2 485 300 \$ concernant les travaux de remplacement de conduites d'eau potable.

8339-1021

ADOPTÉE

Avenant au contrat ROSM-238584 – Analyse et préparation d'une estimation concernant le bâtiment existant du puits d'eau potable.

ATTENDU que le bâtiment abritant le puits réservoir d'eau potable doit être conforme aux normes du ministère de l'environnement (MELCC);

8340-1021

ATTENDU que suite à la visite de l'architecte de l'Atelier Bo.Co, de l'analyste du MELCC en présence de l'ingénieure de la firme EXP, il a été recommandé de démolir le bâtiment existant et de le remplacer par un nouveau bâtiment isolé, chauffé et ventilé et construit avec des matériaux imputrescibles;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Cynthia St-Pierre, appuyé par le conseiller Jean-Philippe Bouffard et résolu à l'unanimité que la directrice générale et secrétaire-trésorière soit autorisée à signer avec Services EXP l'avenant au montant de 7500 \$ concernant la préparation d'une estimation et des plans préliminaires pour le nouveau bâtiment abritant le puits réservoir.

ADOPTÉE

Contrat de forages relativement au nouveau règlement de valorisation des matières résiduelles (RVMR).

ATTENDU que le nouveau règlement de valorisation des matières résiduelles (RVMR) entrera en fonction le 31 décembre 2021; **8341-1021**

ATTENDU que de nouveaux forages afin de caractériser les sols doivent être effectués et inscrits dans les plans et devis concernant la réfection du 6^e rang;

ATTENDU que le ministère des Transports accepte de défrayer 50% de la facture de forages;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Johanne Gagnon, appuyé par le conseiller Éric Bergeron et résolu unanimement que le Conseil municipal autorise la directrice générale à signer l'avenant avec Services EXP concernant les forages requis pour la réfection du 6^e rang.

ADOPTÉE

Avenant no 2 au contrat ROSM-238582-A1 – Étude écologique.

ATTENDU que des cours d'eau sont présents dans la zone des travaux et qu'une description du terrain n'est pas suffisante;

ATTENDU qu'une étude écologique est nécessaire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean-Philippe Bouffard, appuyé par la conseillère Johanne Gagnon et résolu à l'unanimité d'autoriser Services EXP à exécuter les études écologiques requises au montant de 1955\$ plus taxes; **8342-1021**

ADOPTÉE

Contrat de préparation des documents d'appel d'offres pour la surveillance des travaux.

ATTENDU que le projet de réfection du 6^e rang est réalisé conjointement avec le ministère des Transports (MTQ);

ATTENDU qu'un mandat de surveillance des travaux doit être donné également à une autre firme que celle qui réalise les plans et devis;

ATTENDU que la compagnie Techni-Consultant inc. offre ses services au montant de 6 400\$ pour accompagner la municipalité dans la préparation des devis pour la surveillance des travaux d'ingénierie et pour le contrôle qualitatif des matériaux;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Ghislain Vachon, appuyé par le conseiller Éric Bergeron et résolu d'octroyer le contrat au coût de 6400 \$ à Techni-Consultant Inc. pour la réalisation des devis et des appels d'offres. **8343-1021**

ADOPTÉE

Achat de signalisation, de ponceaux et de gravier.

Il est proposé par la conseillère Cynthia St-Pierre, appuyé par le conseiller Éric Bergeron et résolu que le responsable des travaux de voirie soit autorisé à faire l'achat de signalisation, de ponceaux et de gravier manquant pour finaliser les travaux prévus. **8344-1021**

ADOPTÉE

Autorisation de procéder à l'embauche de personnel de déneigement.

Il est proposé par le conseiller Éric Bergeron, appuyé par la conseillère Cynthia St-Pierre et résolu d'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à procéder à l'embauche du personnel de déneigement manquant. **8345-1021**

ADOPTÉE

Demande de fonds du Développement Économique pour remises de subventions résidentielles.

Il est proposé par la conseillère Johanne Gagnon, appuyée par le conseiller Jean-Philippe Bouffard et résolu de verser un montant de 9 553.34 \$ au Développement Économique St-Rosaire Inc. afin de permettre la remise de subventions résidentielles.

8346-1021

ADOPTÉE

Quote-part pour Avenue Santé Bois-Francs.

Il est proposé par la conseillère Alexandra Champagne, appuyé par la conseillère Cynthia St-Pierre et résolu de verser une quote-part d'environ 4.55\$ par citoyen à Avenue Santé Bois-Francs afin de permettre la recherche de médecins et pourvoir à l'entretien du bâtiment pendant la prochaine année.

8347-1021

ADOPTÉE

Levée de l'assemblée par le conseiller Ghislain Vachon, appuyé par la conseillère Johanne Gagnon à 20h33.

Harold Poisson,
Maire

Julie Roberge, directrice
générale et secrétaire-trésorière